

REGLEMENT DU CONCOURS DE VELOS FLEURIS

Article 1 : Objet du concours

Le participant décorera son vélo comme il l'entend, sur le thème : des couleurs et des fleurs, il pourra utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papiers crépons, fleurs, cartons, paniers, ...)

Article 2 : Date du concours

Le concours qui est organisé par l'association ENTRE CRAU E ROSE se déroulera le 15 avril 2018 pour la journée des producteurs aux marais du vigeirat à Mas-Thibert. Départ du défilé à 10h00 (rendez-vous sur la place de la mairie) pour aller jusqu'au marais du vigeirat. (Repas tiré du sac)

Article 3 : Modalité de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous sur inscription le jour même

Article 4 : Catégorie par tranche d'âge :

- Catégorie 1 enfant de 6/10 ans
- Catégorie 2 enfant de 11/15 ans
- Catégorie 3 adultes

Attention les enfants sont sous la responsabilité des parents, le port du casque et du gilet est conseillé pendant la durée du trajet et du concours.

L'association Entre Crau e Rose décline toutes responsabilités en cas d'accident sur le trajet ou sur place ainsi que les vols.

Article 5 : Critère de sélection et notation

Aspect général, recherche sur le thème, créativité et originalité des réalisations.

Article 6 : Répartition et nature du prix

Le prix sera remis vers 15h00 le gagnant recevra un lot

Article 7 : Acceptation

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury.